



Halte aux chenilles processionnaires !

**A partir de mi-novembre
pensez à retirer les nids de chenille**



*Attention bien se
protéger pour éviter
tout problème
d'urtication*

*Les nids coupés
sont ensuite jetés
ou brûlés*

En supprimant les nids des pins à l'automne
vous évitez les processions de chenilles urticantes
au printemps et régulez leur population